

## **DECLARATION PREALABLE D'ACTIVITE (ETABLISSEMENT ETABLI EN FRANCE) 96 euros Art 8 Décret 72-678 du 20 Juillet 1972**

### **Formulaire :**

- Le formulaire de déclaration préalable d'activité complété et signé par le directeur de l'établissement

### **Pièces justificatives** (produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté)

#### **OUVERTURE D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT**

##### **Dans tous les cas :**

- 1 extrait K-BIS original de moins d'un mois de l'établissement secondaire
- 1 copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité ou extrait d'acte de naissance du directeur de l'établissement.

##### **Pour un ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (hors France) :**

- Autorisation signée en original, de consulter le bulletin n°2 du casier judiciaire du pays d'origine.

##### **Pour un ressortissant hors Union européenne ou Espace économique européen :**

- 1 extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (ou à défaut un document équivalent) délivré par l'autorité judiciaire ou administrative du pays concerné.
  
- 1 copie recto-verso de la carte professionnelle du titulaire en cours de validité.

##### **En cas de nomination d'un directeur de l'établissement (uniquement si celui-ci est différent du chef d'entreprise ou du représentant légal)**

- 1 copie des diplômes, titres ou bulletins de paie du directeur d'établissement, attestant qu'il remplit les conditions d'aptitude professionnelle.

ou

- 1 copie de l'attestation d'aptitude professionnelle délivrée par la CCI

Pour un ressortissant de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou d'un État tiers :

- 1 copie du diplôme ou certificat justifiant le suivi d'un enseignement à langue française ou des attestations établissant l'acquisition de la langue française par l'usage.

#### **SI CHANGEMENT D'ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT**

- 1 extrait K-BIS original de moins d'un mois à jour de l'établissement secondaire.
- 1 copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité ou de l'extrait d'acte de naissance du directeur de l'établissement.

**Pour un ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (hors France) :**

- 1 autorisation, signée en original, de consulter le bulletin n°2 du casier judiciaire du pays d'origine.

**Pour un ressortissant hors Union européenne ou Espace économique européen :**

- 1 extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (ou à défaut un document équivalent) délivré par l'autorité judiciaire ou administrative du pays concerné.
- 1 copie recto-verso de la carte professionnelle du titulaire en cours de validité.
- Original du récépissé de déclaration préalable d'activité mentionnant l'ancienne adresse et/ou identité.

**SI CHANGEMENT DE DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT**

- 1 extrait K-BIS original de moins d'un mois de l'établissement secondaire.
- 1 copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité ou de l'extrait d'acte de naissance du nouveau directeur de l'établissement.

**Pour un ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (hors France) :**

- Autorisation, signée en original, de consulter le bulletin n°2 du casier judiciaire du pays d'origine.

**Pour un ressortissant hors Union européenne ou Espace économique européen :**

- 1 extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (ou à défaut un document équivalent) délivré par l'autorité judiciaire ou administrative du pays concerné.

**Pour un ressortissant de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou d'un État tiers :**

- 1 copie du diplôme ou certificat justifiant le suivi d'un enseignement à langue française ou des attestations établissant l'acquisition de la langue française par l'usage.

Pour un directeur d'établissement différent du chef d'entreprise ou du représentant légal :

- 1 copie des diplômes, titres ou bulletins de paie du directeur d'établissement, attestant qu'il remplit les conditions d'aptitude professionnelle

ou

- 1 copie de l'attestation d'aptitude professionnelle délivrée par la CCI
- 1 copie recto-verso de la carte professionnelle du titulaire en cours de validité
- Original du récépissé de déclaration préalable d'activité mentionnant l'ancienne adresse et/ou identité.

**APTITUDE ACQUISE EN FRANCE**

**Pour le directeur de l'établissement secondaire** AUTRE QUE LE CHEF D'ENTREPRISE OU LE REPRESENTANT LEGAL

**Diplôme :**

- Copie, certifiée conforme par le demandeur, du diplôme délivré par l'Etat ou au nom de l'Etat, d'un niveau égal ou supérieur à trois années d'études supérieures après le baccalauréat et sanctionnant des études juridiques, économiques ou commerciales

**ou**

- Copie, certifiée conforme par le demandeur, du diplôme ou un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles d'un niveau équivalent (niveau II) et sanctionnant des études de même nature

**ou**

- Copie, certifiée conforme par le demandeur, du brevet de technicien supérieur professions immobilières

**ou**

- Copie, certifiée conforme par le demandeur, du diplôme de l'institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation

**ou**

- Copie de l'attestation d'aptitude professionnelle délivrée par la CCI

### **Diplôme et expérience professionnelle :**

- Copie, certifiée conforme par le demandeur, du baccalauréat, soit d'un diplôme ou d'un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles d'un niveau équivalent (niveau IV) et sanctionnant des études juridiques, économiques ou commerciales

**et**

- Bulletins de salaires relatifs à l'exercice pendant au moins 18 mois se rattachant à l'activité pour laquelle la mention demandée, à temps complet ou de l'équivalent à temps partiel, ou certificats de travail

**ou**

- Copie de l'attestation d'aptitude professionnelle délivrée par la CCI

### **Expérience professionnelle :**

#### **S'il s'agit d'un emploi de cadre :**

- Bulletins de salaires relatifs à l'exercice pendant au moins 2 ans d'un emploi subordonné se rattachant à l'activité pour laquelle la mention est demandée, à temps complet ou de l'équivalent à temps partiel ou certificats de travail

Et (si le bulletin de salaire ne le précise pas)

- Attestation de la caisse de retraite des cadres pour l'exercice de l'activité pour laquelle la mention est demandée pendant au moins 2 ans à temps complet ou de l'équivalent à temps partiel

#### **S'il s'agit d'un emploi salarié non-cadre :**

- Bulletins de salaires relatifs à l'exercice pendant au moins 5 ans d'un emploi subordonné se rattachant à l'activité pour laquelle la mention est demandée, à temps complet ou de l'équivalent à temps partiel ou certificats de travail

**ou**

- Copie de l'attestation d'aptitude professionnelle délivrée par la CCI

## APTITUDE ACQUISE DANS UN ETAT MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE OU DE L'E.E.E

Attention : TOUTES LES PIÈCES DOIVENT ÊTRE PRODUITES EN LANGUE FRANÇAISE OU TRADUITES PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ.

**Pour le directeur de l'établissement secondaire** AUTRE QUE LE CHEF D'ENTREPRISE OU LE REPRESENTANT LEGAL

### Pays de l'UE ou l'E.E.E réglementant l'accès à la profession

- Copie de l'attestation de compétence délivrée par l'autorité compétente du pays
- ou
- Copie du diplôme qui permet l'accès à l'activité
- ou
- Copie de l'attestation d'aptitude professionnelle délivrée par la CCI

### Pays de l'UE ou l'E.E.E ne réglementant pas l'accès à la profession

- Copie de l'attestation de compétence délivrée par l'autorité compétente attestant la préparation du demandeur à l'exercice de l'activité
- ou
- Copie du diplôme attestant la préparation du demandeur à l'exercice de l'activité
  - Expérience professionnelle d'une année\* au cours des dix dernières années :
    - ✓ Copie des bulletins de salaire ou du contrat de travail ou attestation de l'employeur
- ou
- Copie de l'attestation d'aptitude professionnelle délivrée par la CCI

### Autres pièces

#### Le cas échéant, pour un ressortissant UE, E.E.E ou d'un Etat tiers

- Copie, certifiée conforme par le demandeur, du diplôme ou certificat justifiant le suivi d'un enseignement à la langue française ou des attestations établissant l'acquisition de la langue française par l'usage.